

Mairie de SAINT ORENS POUY PETIT
Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
Séance du 15 avril 2022

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de présents : 09

Nombre de votants : 10

Date de convocation : 11 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux et le quinze avril à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du château, sous la présidence de M.MESTE Michel, Maire.

Présents : MM. MESTE Michel, Maire, BARATS Thierry, ROSA Yannick, PETI-JEAN Patrice, DAL SANTO Franck, FAURIE Alain, FORTIER Franck, RICHON Michel et Mme BARATS Estelle

Absent excusé : M MINGUANT Erwan

Absent excusé : M NOSELA Bernard

Procuration : Mr NOSELLA Bernard donne pouvoir à M FAURIE Alain

Secrétaire de séance : Mme BARATS Estelle

Séance ouverte à 20h50

Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour une délibération modifiant le plan de financement prévisionnel de la toiture du château. Accord à l'unanimité du conseil municipal

1- Lecture du compte-rendu du 25 février 2022

Accord à l'unanimité du conseil municipal

2- Délibération Compte de gestion 2021 « commune »

Le Maire expose au conseil municipal que le compte de gestion établi par Mme BABOU Edith est conforme aux écritures.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

3- Délibération Compte administratif 2021 « commune »

Fonctionnement : Recettes 331 352,48 €

Dépenses 110 029,30 €

Investissement : Recettes 114 753,62 €

Dépenses 54 690,11 €

Accord à l'unanimité du conseil municipal

4- Délibération Affectation de résultat 2021 « commune »

Il est proposé l'affectation de résultat suivante :

Excédent de fonctionnement : 221 323,18 €

Excédent d'investissement : 60 063,51 €

Accord à l'unanimité du conseil municipal

5- Délibération Vote des taxes locales

Compte tenu de l'augmentation des bases d'imposition de l'augmentation des taux de TFB et TFNB de la CCT pour l'année 2022, Monsieur le Maire propose le maintien des taux 2021 à savoir TFB : 50.36 % et TFNB : 88.49 %.

Accord à l'unanimité du conseil municipal

6- Délibération Budget primitif 2022 « commune »

Fonctionnement : 394 506,18 €

Investissement : 341 063,69 €

Accord à l'unanimité du conseil municipal

7- Délibération compte de gestion 2021 « lotissement »

Le Maire expose au conseil municipal que le compte de gestion établi par Mme BABOU Edith est conforme aux écritures.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

8- Délibération Compte administratif 2021 « lotissement »

Fonctionnement : Recettes 0 €

Dépenses 0 €

Investissement : Recettes 0 €

Dépenses 40 373,55 €

Accord à l'unanimité du conseil municipal

9- Délibération Affectation du résultat 2021 « lotissement »

Il est proposé l'affectation de résultat suivante :

Déficit d'investissement : 40 373.55 €.

Accord à l'unanimité du conseil municipal

10- Délibération Budget Primitif 2022 « lotissement »

Fonctionnement : 74 200 €

Investissement : 71 400 €

Accord à l'unanimité du conseil municipal

11- Délibération Compte de gestion 2021 « assainissement »

Le Maire expose au conseil municipal que le compte de gestion établi par Mme BABOU Edith est conforme aux écritures.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

12- Délibération Compte administratif 2021 « assainissement »

Fonctionnement : Recettes 12 077.28 €

Dépenses 12 013.89 €

Investissement : Recettes 24 717 €

Dépenses 1 978 €

Accord à l'unanimité du conseil municipal

13- Délibération Affectation du résultat 2021 « assainissement »

Il est proposé l'affectation de résultat suivante :

Excédent de fonctionnement : 63.39 €

Excédent d'investissement : 22 739 €

Accord à l'unanimité du conseil municipal

14- Délibération Budget primitif 2022 « assainissement »

Fonctionnement : 10 651.39 €

Investissement : 32 920.39 €

Accord à l'unanimité du conseil municipal

15- Offre d'achat lot 7 au Lotissement La Couture

La commune a reçu une offre d'achat pour le lot n° 7 de Mr Baumgarth au prix de vente affiché. L'acquéreur ne souhaitant pas avoir de vis-à-vis, et compte-tenu du projet de Mr ROSA d'acheter une parcelle attenante à sa propriété afin d'y construire un local professionnel, il faudrait déclasser la parcelle A 513. Cette proposition sera faite à Mr Baumgarth.

16- Délibération Modification plan de financement réfection de la toiture du château

Compte-tenu de l'opportunité de pouvoir bénéficier d'un fonds de concours de la CCT pour les travaux de réfection de la toiture du château, il y a lieu de modifier le plan de financement initial et de l'établir ainsi :

Libellé	Montant sollicité	% sollicité	Montant attribué	% attribué
Etat DETR	14 863,50	30,00	9 909,00	20,00
Département	4 954,50	10,00	2 400,00	4,84
Région	14 863,50	30,00	12 000,00	24,22
C.C.T	4 954,50	10,00		
Autofinancement	9 863,50	20,00	25 236,00	40,94
TOTAUX	49 545,00	100.00	49 545,00	100,00

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

Questions diverses :

- Intersection RD 232 voie communale vers Pouy Petit : suite à un rendez-vous avec le SLA la mise en place d'un miroir de circulation est fortement déconseillé. L'amélioration de la visibilité s'effectuera par l'aménagement du carrefour suite à l'achat d'une partie de la parcelle n° C 417.
- Haie du tennis : une corvée sera organisée pour arracher les souches et un broyeur sera loué. Un devis sera demandé à l'entreprise MJ LOC pour la location.
- Lots 4 et 7 au lotissement : les études de sol G1 ont été réalisées.
- Vente lot 4 : le compromis de vente sera signé le samedi 30 avril.
- Buse entre Castille et Bel Air : le problème d'écoulements soulevé par Mr FAURIE lors de la dernière séance a été réglé par les services de la CCT.
- Antennes relais : à ce jour, la commune n'a eu aucun retour de SFR. Les études sur les dernières parcelles proposées sont toujours en cours.
- Fibre : le recensement des PDL a été transmis à Gers Fibre. A ce jour, pas de nouvelles sur l'avancée du dossier.
- Eglise de Pouy Petit : des difficultés à tourner derrière l'église ont été remontées à Mr FAURIE. Un empiérement va être étudié afin de faciliter la circulation des véhicules.
- Site internet : un flyer va être imprimé et distribué afin d'informer de la mise en ligne du site.

Séance levée à 23h45